

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**du 22 mai 2018**

Etaient présents : MM. D. Louvet, G. Lecarpentier, J-M. Elter, R. Simon, V. Legrix, Mmes I. Mulac, S. Accadebled, B. Tapin.

Absents excusés : MM. R. Simon, V. Legrix, Mme I. Mulac.

Secrétaire de séance : Mme Accadebled

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2018**

**Adopté à l'unanimité.**

**II – DÉCISION MODIFICATIVE – EMPRUNT CRÉDIT RELAIS**

Monsieur le maire expose au conseil que les crédits inscrits au chapitre 16 (section d'investissement) sont insuffisants.

Il propose d'effectuer les transferts suivants :

Section d'investissement

**Dépenses**

|              |                    |              |
|--------------|--------------------|--------------|
| Article 020  | Dépenses imprévues | - 829,90 €   |
| Article 1641 | Emprunts en euros  | 172 485,90 € |

**Recettes**

|              |                   |              |
|--------------|-------------------|--------------|
| Article 1641 | Emprunts en euros | 171 656,00 € |
|--------------|-------------------|--------------|

Pour la continuité de la ligne budgétaire, il faut inscrire un montant positif et un montant négatif qui correspond à une annulation.

Adopté à l'unanimité.

**III - LOGEMENT COMMUNAL : DÉPÔT DE GARANTIE**

Monsieur le maire expose que Madame Marie CLÉMENSAT a quitté le logement sis Place de Verdun le 26 février 2018. Il précise qu'un état des lieux contradictoire a été réalisé le 8 mars 2018.

Il indique que le coût estimatif des travaux de réhabilitation est important.

Le conseil décide de conserver le dépôt de garantie d'un montant de 600,00 € (six cents euros) relatif à cette location.

Ce montant fera l'objet de la décision modificative suivante.

Adopté à l'unanimité.

#### IV – DÉCISION MODIFICATIVE – DÉPOT DE GARANTIE ET P.L.U.

Monsieur le maire expose au conseil que les crédits inscrits au chapitre 204 (section d'investissement) et au chapitre 16 (section d'investissement) sont insuffisants.

Il propose d'effectuer les transferts suivants :

##### Section d'investissement

| <b>Dépenses</b> |  |            |
|-----------------|--|------------|
| Article 165     | Dépôts et cautionnements reçus         | 600,00 €   |
| Article 204511  | Biens mobiliers, matériel              | 2 611,00 € |
| <b>Recettes</b> |  |            |
| Article 021     | Virement de la section de fonctionnent | 3 211,00 € |

##### Section de fonctionnement

| <b>Dépenses</b> |  |              |
|-----------------|--|--------------|
| Article 023     | Virement à la section d'investissement | 3 211,00 €   |
| Article 6718    | Autres charges exceptionnelles         | - 3 211,00 € |

Pour la continuité de la ligne budgétaire, il faut inscrire un montant positif et un montant négatif qui correspond à une annulation.

Adopté à l'unanimité.

Beaumont-en-Auge, le 29 mai 2018

Le Maire,



Daniel LOUVET